Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902605-20251215-20251215FIN06-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

***

Extrait de délibération

Le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 décembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Patrice HÉLARY, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA, Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Alexandre PRUVOST et Colette DAVIES.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Claire TALARMAIN a donné pouvoir à Fabienne DUSSORT
Yannig ROUAT a donné pouvoir à Colette DAVIES
Virginie LE RAY a donné pouvoir à Armelle JAOUEN

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 abstentions des membres du groupe « Nouvel Elan 2020 ».

***

DELIBERATION N°CM-20251215-FIN-06-BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE PEN AR C'HOAT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902605-20251215-20251215FIN06-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Lors de la séance du 28 mars 2025, le Conseil municipal a voté le budget prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Pen Ar C'Hoat pour l'année 2025. Les crédits ouverts lors de ce vote peuvent être modifiés en cours d'exercice par l'assemblée délibérante dans le cadre d'une décision modificative.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de la ZAC de Pen Ar C'Hoat 2025 ainsi :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 042	**OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT**	**+ 508 366 €**
71355	Variation des stocks	+ 508 366 €
CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**- 508 366 €**
7015	Ventes de terrains aménagés	- 508 366 €
TOTAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		**0 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 040	**OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT**	**+ 508 366 €**
3555	Terrains aménagés	+ 508 366 €
TOTAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		**+ 508 366 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**+ 508 366 €**
1641	Emprunts	+ 508 366 €
TOTAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		**+ 508 366 €**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la ZAC de Pen Ar C'Hoat,
Vu la délibération du 28 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025 de la ZAC de Pen Ar C'Hoat,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2025,

- **d'autoriser** les modifications de crédits, conformément aux tableaux ci-dessous, portant décision modificative n°1 du budget annexe de la ZAC de Pen Ar C'Hoat :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 042	**OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT**	**+ 508 366 €**
71355	Variation des stocks	+ 508 366 €
CHAPITRE 70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**- 508 366 €**
7015	Ventes de terrains aménagés	- 508 366 €
TOTAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		**0 €**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902605-20251215-20251215FIN06-DE

- **SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 040	**OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT**	**+ 508 366 €**
3555	Terrains aménagés	+ 508 366 €
TOTAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		**+ 508 366 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

Chapitre / Nature	Libellé	Montant en €
CHAPITRE 16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**+ 508 366 €**
1641	Emprunts	+ 508 366 €
TOTAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		**+ 508 366 €**

- de l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 15 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN 29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire